

DECRET N°75-86 du 14 avril 1975

confirmant Mr AMOUSSOU Jean Ayivi, précédemment Directeur par intérim de la Caisse Dahoméenne de Sécurité Sociale, dans les fonctions de Directeur Général de l'établissement.--

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU l'ordonnance N°73-3 du 17 janvier 1973, portant création et organisation de la Caisse Dahoméenne de Sécurité Sociale et les textes modificatifs subséquents ;  
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;  
VU le décret N°74-212 du 14 août 1974, portant nomination de Mr AMOUSSOU Jean Ayivi, Administrateur Civil, en qualité de Directeur par intérim de la Caisse Dahoméenne de Sécurité Sociale  
Sur proposition du Ministre de la Fonction Publique et du Travail ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Mr AMOUSSOU Jean Ayivi, Administrateur Civil, précédemment Directeur par intérim de la Caisse Dahoméenne de Sécurité Sociale, est confirmé dans les fonctions de Directeur Général de l'Etablissement.

ARTICLE 2 - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

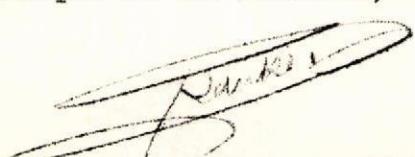
Fait à COTONOU, le 14 avril 1975

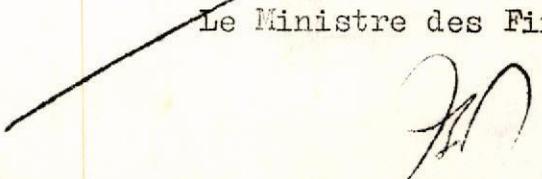
par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Fonction  
Publique et du Travail,

Le Ministre des Finances,

  
Lieutenant François KOUYAMI

  
Intendant Militaire de  
3ème Classe Isidore AMOUSSOU

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CNR 4 MEPT 4 autres ministères 12 DGCSS 2 Intéressé 1 SGG 4 SPD 2 DFP--DP 4 DGM 13 DPE-DGAJL--INSAE 6 IAA-DCCT-IGF-CNI 4 Gde Chanc. 1 DB-DCF-DC Solde 4 Trésor 4 JORD 1